



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 27 septembre 2018

Monsieur François de Rugy
Ministre de la transition écologique et solidaire
CABINET
Hôtel de Roquelaure - 246 Bd Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Demande de moratoire des autorisations de défrichement de la forêt du massif de Gascogne.

Monsieur le Ministre,

La SEPANSO souhaite attirer votre attention sur la multiplication des demandes de défrichement dans le Département des Landes qui pourraient laisser penser qu'il s'agit d'un ensemble infini.

Ce territoire, partie du massif des Landes de Gascogne, composé essentiellement de pins maritimes est une forêt cultivée, qui a subi les assauts répétés de deux tempêtes à 10 ans d'intervalle : 1999 et 2009. L'Etat français a dévolu des subventions conséquentes pour le nettoyage et la replantation des parcelles impactées.

En ce qui concerne les communes forestières, outre le conflit judiciaire en cours avec l'Etat, les ressources régulières issues de la vente des bois ont fondu. Ces communes ont donc de grandes difficultés à équilibrer le budget annuel et sont tentées de louer leurs terres à des entreprises de photovoltaïque.

On assiste donc dans les Landes à une recrudescence des demandes de défrichement concernant l'installation de centrales, qui viennent s'ajouter aux demandes concernant l'urbanisation, les campings (création et/ou agrandissement), et la mise en agriculture. Pour cette dernière, il existe depuis 2008 une charte des bonnes pratiques du défrichement dans un souci de gestion durable des ressources naturelles du massif landais.

http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/charte_des_bonnes_pratiques_du_defrichement_cle8391f7-1.pdf

Le comité scientifique régional interdisciplinaire, chargé d'évaluer les rôles de la biodiversité ECOBIOSE a présenté les premiers résultats de ses travaux portant sur le "Rôle de la Biodiversité dans les territoires de plaine et de grandes cultures".

Vincent Bretagnolle Écologue et directeur de recherche au centre d'études biologiques de Chizé (79) qui coordonne ce travail de recherche a confié à la presse : « *La conclusion principale d'ECOBIOSE est que la biodiversité joue un rôle capital. Non seulement dans l'économie de l'agriculture, en augmentant les rendements d'un certain nombre de cultures soit à travers la pollinisation soit à travers la qualité des sols. Mais joue aussi un rôle fondamental sur les services "socio-culturels" comme par exemple la qualité des paysages pour l'écotourisme, ou les ressources de la biodiversité pour des activités comme la chasse ou la pêche. La biodiversité s'effondre dans les plaines agricoles en Nouvelle-Aquitaine : qu'il s'agisse des oiseaux, mais aussi des insectes, des serpents...*

L'ensemble de la biodiversité, notamment dans les plaines agricoles intensives, est actuellement en déclin, ce qui à terme menace l'exploitation agricole, et les revenus des agriculteurs.

www.ecobiose.fr.

La création des grandes plaines agricoles intensives au nord du département des Landes a eu lieu après les grands incendies des années 40 qui ont détruit des milliers d'hectares de pins.

L'industrialisation de l'exploitation forestière (pins, mais aussi de plus en plus bois-énergie) se traduit également par un appauvrissement de la biodiversité qui nous inquiète d'autant plus que l'on voit des entreprises comme Alliance Bois Forêts (pourtant certifiée PEFC !) épandre des herbicides sur les végétaux inférieurs, allant même jusqu'à épandre ceux-ci sur la callune en fleur au pont que nous avons le témoignage d'un apiculteur dont la récolte de miel a dû être détruite en raison d'un niveau trop élevé de substances toxiques.

Nous ne devons pas souffrir que les panneaux photovoltaïques, l'agriculture et l'urbanisation détruisent des forêts et de la biodiversité qui y réside et y est protégée.

Permettez-nous de rappeler les objectifs du Plan Biodiversité (Comité interministériel – 04/07/2018 – 28 pages) : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

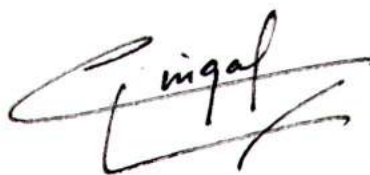
Et les objectifs du Plan Climat présenté par M. Nicolas Hulot le 6 juillet 2017 et mis à jour par ses soins le 16 août 2018 : <https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat>

Les deux vont de pair : la biodiversité est indispensable pour assurer la résilience des territoires, indispensable pour faire face aux risques induits par les changements climatiques.

La SEPANSO vous demande donc, Monsieur le Ministre, de déclarer un moratoire concernant les défrichements. Il convient de favoriser ce qui a le plus d'importance pour l'avenir : la biodiversité (faune, flore), la qualité des sols, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, les paysages qui ont été façonnés par les Landais aux siècles derniers, la qualité de vie de nos territoires.

L'accueil de masse des touristes pendant la période estivale, la production d'électricité au moyen de panneaux souvent chinois, et les profits des grands groupes financiers doivent céder dans l'intérêt général des générations actuelles et futures.

En vous remerciant pour l'intérêt qui sera accordé à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>

